



AVERTISSEMENTS POUR VOTRE SANTÉ



**L'utilisation d'un appareil de bronzage cause des dommages irréversibles, comme des cancers cutanés, des lésions oculaires, un vieillissement prématuré de la peau...
Il est fortement déconseillé de s'exposer aux rayonnements ultraviolets des appareils de bronzage
L'utilisation des appareils de bronzage est interdite aux personnes de moins de 18 ans
Dès la première exposition aux appareils de bronzage, le risque de développer un cancer cutané augmente de 60 %
Le risque de cancer est d'autant plus élevé que vous commencez à vous exposer jeune (avant 35 ans)**

L'existence d'une réglementation des appareils de bronzage n'élimine pas les risques pour votre santé encourus en cas d'exposition, en particulier le risque de cancer.

Les risques pour votre santé augmentent fortement si	Mise en garde
Vous êtes enceinte Vous avez des antécédents personnels et/ou familiaux de cancers cutanés Vous prenez des médicaments photo-sensibilisants Votre peau : <ul style="list-style-type: none"> - est de phototype clair (I ou II) ; - rougit facilement au soleil ; - comporte de nombreux grains de beauté ou tâches de rousseur 	Protégez impérativement vos yeux avec les lunettes dédiées mises à disposition Limitez les expositions aux rayonnements des appareils de bronzage et respectez un délai minimum de 48 heures entre 2 séances Ne vous exposez pas aux appareils de bronzage et au soleil le même jour N'utilisez pas de produits cosmétiques ni d'accélérateur de bronzage

Consultez votre médecin si...

Un grain de beauté évolue, démange ou si des changements surviennent sur votre peau (apparition de tâches, etc.).

Vous avez un doute concernant votre peau, votre traitement médical, etc.